



## **COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021 A 9 HEURES**

Affichage le 27/05/2021

Le vingt mai deux mille vingt et un à 9h00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRES GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Sylvain LAVAL, président du SMMAG.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **28**

Nombre de votants, présents et représentés : **27**

### **Présents**

#### Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Dominique ESCARON, Simon FARLEY, Jean-Marc GAUTHIER, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH pouvoir à Sylvain LAVAL de la n°1 à la n°2, Bertrand SPINDLER, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO.

Suppléant : Laurent AMADIEU

#### Délégués de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Titulaires : Henri BAILE, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN

#### Délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Titulaires : Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Luc REMOND, Nadine REUX

### **Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance**

#### Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Sylvain DULOUTRE pouvoir à Simon FARLEY, Christophe FERRARI pouvoir à Bertrand SPINDLER

#### Délégués de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Titulaire : Christelle MEGRET pouvoir à Henri BAILE

#### Délégués du Département de l'Isère

Titulaires : Anne GERIN pouvoir à Luc REMOND, Sandrine MARTIN-GRAND pouvoir à Dominique ESCARON, Jean-Claude PEYRIN pouvoir à Henri BAILE

### **Absent excusé**

#### Délégué du Département de l'Isère

Titulaire : Didier RAMBAUD

## OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Florent CHOLAT**
- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2021 : **Compte rendu adopté.**
- Rapport 2021-03 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical : **Rapport adopté.**

### PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

#### **Finances**

Rapporteur : Bruno CATTIN

- **Délibération n°1 - Mobilités urbaines - Marché 2017-013 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2018-2021 de gros entretien des voies de tramway - Protocole transactionnel avec le groupement INGEROP Conseil & Ingénierie / EGIS Rail**

2DL210089

Intervention de Bruno CATTIN.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les termes du protocole transactionnel octroyant une rémunération complémentaire d'un montant de 210 000,00 € HT au groupement INGEROP/EGIS RAIL relative aux prestations supplémentaires et mettant un terme à tout recours ou nouvelle demande de prestations en lien avec le marché n° 2017-013 signé avec le groupement sur la période allant de la notification dudit marché jusqu'à la signature du protocole par les parties,
- Autorise le Président à finaliser et signer le protocole transactionnel et tout document nécessaire à son exécution

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

#### **Politique de déplacements**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°2 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - Participation au programme Colis Activ' - Soutien financier aux entreprises de livraisons par modes actifs sur les derniers kilomètres**

2DL210045

Interventions de Sylvain LAVAL, Alan CONFESSON.

Après examen de la Commission Mobilités du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de participer au programme Colis Activ' porté par la société SOFUB, lauréate de l'appel à programme lancé par le Ministère de la Transition Energétique dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- Décide de verser, dans la limite de l'enveloppe financière globale et maximale de 340 000 euros et au plus tard jusqu'à fin 2023, une aide financière dégressive dans le temps initialement estimée à 2 euros par colis livré et dans la limite de 10

euros/heure par colis livré aux entreprises de livraison opérant le denier kilomètre par modes actifs et ayant signé une convention avec la société SOFUB ;  
- Autorise le président à octroyer trimestriellement l'aide définie ci-dessus sur la base des documents fournis par la société SOFUB

24,875 votes pour – 0,625 NPPV

Grenoble-Alpes Métropole : 9,375 votes pour - 0,625 NPPV (Margot BELAIR)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération, on du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 7,5 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°3 - Mobilités urbaines - Tarification du titre 1 Voyage Vente à bord à compter du 24 mai 2021**

2DL210113j

Interventions de Margot BELAIR, Jean-Paul TROVERO, Laurent THOVISTE, Pierre BAJAJI, Laëtitia RABIH.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Décide de fixer le tarif du titre 1 voyage vendu à bord des véhicules du réseau TAG à 2 €, au lieu de 2,10 €,
- Demande à l'exploitant du réseau TAG d'appliquer ce tarif à compter du 24 mai 2021

19 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 15 votes pour - 1 NPPV (Jean-Paul TROVERO)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Délégation de service public**

Rapporteur : Laëtitia RABIH

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Présentation enquête fraude 2020 et plan de lutte contre la fraude sur le réseau TAG**

2NI210016

Intervention de Laëtitia RABIH.

### **Partenariats - Adhésions - Subventions**

Rapporteur : Laurent THOVISTE

- **Délibération n°4 - Mobilités partagées, actives et intermodalités - A480 - Avenant n°1 à la convention de partenariat relative au développement du covoiturage, à l'amélioration de la régularité des Transports en commun et à la prise en compte des usagers des transports collectifs et des cyclistes en phase travaux**

2DL210078

Interventions de Laurent THOVISTE, Florent CHOLAT, Sylvain LAVAL.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au développement du covoiturage, à l'amélioration de la régularité des Transports en commun sur l'A480 et à la prise en compte des usagers des transports collectifs et des cyclistes en phase travaux entre le SMMAG, la Métropole et AREA ;
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1.

25,5 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 10 votes pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 7,5 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

Rapporteur : Dominique ESCARON

- **Délibération n°5 - Compétences obligatoires - Prise de participation du SMMAG au capital de la société publique locale ALEC de la Grande Région Grenobloise**

2DL210033

Intervention de Dominique ESCARON, Florent CHOLAT, Sylvain LAVAL.

Après examen de la Commission Ressources du SMMAG du 12 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG,

- Agrée la prise de participation du SMMAG à la SPL ALEC de la grande région grenobloise ;
- Décide de verser à Grenoble-Alpes Métropole la somme de 500€ pour l'achat d'une action, soit 0,08% du capital;
- Approuve les statuts de la SPL ALEC présentés en annexe ;
- Désigne Anthony MOREAU, comme représentant du SMMAG aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL ALEC de la grande région grenobloise.

25 votes pour – 2 NPPV

Grenoble-Alpes Métropole : 14 votes pour – 2 NPPV (Dominique ESCARON, Florent CHOLAT)

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 votes pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 votes pour

Département de l'Isère : 3 votes pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

### **Administration générale – Ressources humaines**

Rapporteur : Sylvain LAVAL

- **Délibération n°6 - Compétences obligatoires - Modification des représentants au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SMMAG**

2DL0210119

Interventions de Sylvain LAVAL, Alan CONFESSON.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Amende la composition de la Commission Consultative du Service Public Local (CCSPL) en ajoutant l'association « 60 millions de piétons » au sein des associations de représentants des usagers des mobilités.

27 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 pour

Département de l'Isère : 3 pour  
**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°7 - Mobilités urbaines - Modification de la composition du Comité des Partenaires du SMMAG**

2DL210120

Intervention de Sylvain LAVAL.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Amende la composition du Comité des partenaires en ajoutant :-Au titre des associations représentant le monde économique : l'association PDIE Grenoble Presqu'île / GIANT
- Au titre des représentants des associations d'usagers ou d'habitants: l'association 60 millions de piétons.

20 votes pour

Grenoble-Alpes Métropole : 16 pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 pour

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Note d'information - Mobilités urbaines - Les 5 minutes de l'observatoire des mobilités de l'aire grenobloise**

2NI210019

Intervention de Pierre BEJAJI, Sylvain LAVAL.

-----  
*La séance est levée à 10h20*  
-----